

CONDITIONS RELATIVES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour pouvoir accéder à la formation préparant au certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention « mesure d'accompagnement judiciaire », vous devez :

-justifier d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III du Répertoire National des certifications professionnelles.

Ou

-justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

Des allègements et des dispenses sont possibles pour cette formation (voir pages 4 et 5)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Précisez vos expériences professionnelles significatives en commençant par les plus récentes.

Année	Durée (si temps partiel précisez la quotité)	Organisme (Nom, localité, région)	Intitulé de la fonction, du poste	Activités principales

201, av. R. Pinchard
B.P. 2009 - 54100 Nancy
Tél. +33.(0)3.83.93.36.00
Fax +33.(0)3.83.93.36.54
<http://www.irts-lorraine.fr>

41, av. de la Liberté
Le Ban-Saint-Martin
C S 5 0 0 2 9
57063 Metz cedex 2
Tél. +33.(0)3.87.31.68.00
Fax +33.(0)3.87.31.68.29
<http://www.irts-lorraine.fr>

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Formations diplômantes poursuivies en formation initiale ou continue

Par ordre chronologique en commençant par le baccalauréat

Année	Etablissement (nom précis, localité, région)	Diplôme préparé (intitulé exact)



DEMANDE DE DISPENSE ET D'ALLEGEMENT*

Demande de dispense de module de formation :

Pour obtenir une dispense de module(s) de formation, vous devez justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné.

- Je sollicite une dispense de formation sur le(s) module(s) suivant(s) :**

Rappel : Les modules relevant du domaine de formation 2 « le mandataire en charge de la MAJ » sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet d'aucune dispense.

Sauf pour :

- Les titulaires du CNC TPS prévu par l'arrêté du 30 juillet 1976 sont dispensés de tous les modules sauf du 2.1
- Les titulaires du CNC de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention « MJPM » sont dispensés du module 2.4
- Les titulaires du CNC de délégué aux prestations familiales sont dispensés des modules 2.2 ; 2.3 et 2.4

- Module 1.1 :** Cadre juridique (24 h)
- Module 1.2 :** Connaissance du public (36 h)
- Module 1.3 :** Accompagnement éducatif et budgétaire (42 h)
- Module 2.2 :** Les relations avec le juge et avec le CG (12 h)
- Module 2.3 :** Action éducative et accompagnement vers l'autonomie de gestion budgétaire (30 h)
- Module 2.4 :** Déontologie et analyse des pratiques (18 h)

Diplôme(s) justifiant la demande de dispense :

La dispense ne sera accordée que si le programme du diplôme correspond au programme du module concerné. Elle entraîne dans ce cas validation du module concerné.

Titre du diplôme	Lieu d'obtention	Date d'obtention
		/ / / / / / / /
		/ / / / / / / /

Joindre les photocopies des diplômes obtenus, contenu des programmes, relevés de notes

Signature du candidat

Signature et cachet de l'employeur



Demande d'allègement de formation :

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement de formation, vous devez justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins 3 années** dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de la formation

- Je sollicite un allègement de formation sur le(s) module(s) suivant(s) :
- Module 1.1** : Cadre juridique (24 h)
 - Module 1.2** : Connaissance du public (36 h)
 - Module 1.3** : Accompagnement éducatif et budgétaire (42 h)

Expériences professionnelles justifiant la demande d'allègement :

L'octroi d'un allègement dispense du suivi du module mais oblige à se soumettre à l'épreuve de validation de celui-ci.

Activité(s) professionnelle(s)	Lieu d'exercice	Durée exercice

201, av. R. Pinchard
B.P. 2009 - 54100 Nancy
Tél. +33.(0)3.83.93.36.00
Fax +33.(0)3.83.93.36.54
<http://www.irts-lorraine.fr>

Joindre les pièces justificatives correspondantes : attestation employeur, etc...

41, av. de la Liberté
Le Ban-Saint-Martin
C S 5 0 0 2 9
57063 Metz cedex 2
Tél. +33.(0)3.87.31.68.00
Fax +33.(0)3.87.31.68.29
<http://www.irts-lorraine.fr>

Signature du candidat

Signature et cachet de l'employeur

Demande de dispense de stage pratique :

- Je bénéficie d'une expérience professionnelle d'au moins **6 mois** dans le cadre d'une activité tutélaire me permettant de bénéficier d'une dispense de stage pratique.

Joindre les pièces justificatives correspondantes

Signature du candidat

Signature et cachet de l'employeur

*Toute fausse déclaration sera passible de poursuites judiciaires

